



Solidarité d' un crédit et remboursement 5 ans après divorce

Par **manouchette**, le **28/03/2009** à **19:22**

le 1% patronal me demande de rembourser le solde sur un crédit que nous avons avant notre divorce.ils n' avaient pas voulu nous désolidarisés à l' époque,et aujourd'hui ,alors que je ne suis plus propriétaire de cette maison depuis 5 ans(mon ex- mari avait gardé la maison) mais l' a vendu il y a 2 ans et n' a pas remboursé ce crédit !!aujourd' hui il ne paye plus et on me demande la totalité à payer...en ont-ils réellement le droit ?Comment puis-je me défendre ?
Merci

Par **Paula**, le **29/03/2009** à **11:35**

Bonjour,

A l'époque, vous étiez co-débiteurs puisqu'un bien commun.

Je suis désolée mais le créancier poursuit celui qui peut régler le solde et n'a pas d'obligation de poursuivre plutôt l'un que l'autre puisqu'il y avait solidarité du passif.

Vous ne pouvez que payer en demandant des délais et un échéancier en cas de difficultés financières.

Cordialement